

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le jeudi vingt-quatre mai deux mil dix-huit à la Mairie, à dix-neuf heures, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MMES LEVEQUE, BURY, MM. COQUIN, VIVET et Q. HOLVOET.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. PAROLARI, ROBAR, CONSTANTIN et MME HUGUIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MME BEROS.

#### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018**

Le compte rendu du 3 avril 2018 est approuvé. Il est procédé à son élargement.

#### **2 – PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION DES OBJECTIFS COMMUNAUX ET DES MODALITÉS D'ASSOCIATION ET DE CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CHAMPEAUX dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 26 septembre 2005.

Il rappelle que, depuis l'approbation du PLU, de nombreux changements législatifs sont intervenus en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, les dispositions du Code de l'Urbanisme ont sensiblement évolué en particulier depuis la promulgation de la loi ALUR, et il convient donc de mettre en place un nouveau document à même d'intégrer ces différentes évolutions législatives et réglementaires. De plus, le Schéma Directeur de la Région Ile de France a été approuvé le 28 décembre 2013, et il convient également que la Commune intègre les dispositions de ce document.

Indépendamment de cette mise en cohérence législative et réglementaire, la révision du PLU en vigueur doit permettre à la Commune de répondre à certains enjeux spécifiques en matière de mise en valeur du territoire, d'organisation du développement urbain et de prise en compte des milieux naturels et des continuités écologiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **DÉCIDE** la prescription de l'élaboration du PLU ;

↳ **ACCEPTE** la définition des objectifs communaux et des modalités d'association et de concertation dans le cadre de la procédure ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la révision du PLU ;

↳ **DIT** que la dépense a été inscrite au budget communal.

### 3 - TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Quatre opérations sont retenues par le Conseil Municipal :

Rue du Cloître : Importante déformation de la chaussée devant la Mairie.

Rue des Champarts : Aménagement d'une aire destinée à améliorer l'accessibilité d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant. Il s'agit d'une surface de 30 m<sup>2</sup> avec mise en œuvre d'un béton désactivé demandée en option.

Chemin du Château : Réfection de la chaussée car très détériorée.

Rue des Pourtours Sud : Réfection de la chaussée car très détériorée.

La demande de Monsieur CHÉCHIN, membre de la commission de travaux, relative à la remise en état de la chaussée au carrefour de la rue des Pourtours, de la rue Malvoisine et de la rue de Varvanne n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire précise que les travaux de voirie sont très onéreux et que notre budget ne permet pas de faire tous les travaux la même année. Un choix doit être fait en fonction de l'état des chaussées. Il fait remarquer que le personnel communal utilise de l'enrobé à froid pour effectuer des petits travaux urgents mais que cette solution reste aussi très onéreuse.

Trois entreprises ont été sollicitées :

Descriptif des travaux	Entreprises											
	COLAS				EUROVIA				PEPIN			
	U.	Q.	PU	Mon-tant	U.	Q.	PU	Mon-tant	U.	Q.	PU	Mon-tant
<b>Rue du Cloître</b>												
Rabotage					m <sup>2</sup>	21	10,3	216,30				
Enrobé					T	5	223	1115,00	m <sup>2</sup>	20	17,8	356,00
Sciage									ml	24	3	72,00
Réfection chaussée									m <sup>2</sup>	20	75	1500,00
<b>TOTAL</b>								1331,30				1928,00
<b>Rue des Champarts</b>												
Démolition sur 5 cm					m <sup>2</sup>	30	12,6	378,00				
Enrobé					T	4	223	892,00				
<b>TOTAL</b>								1270,00				
Béton désactivé Opt					m <sup>2</sup>	30	55,2	1656,00				
<b>TOTAL</b>				2200,00				2034,00				2770,00
<b>Chemin du Château</b>												
Rabotage					m <sup>2</sup>	100	10,3	1030,00				
Enrobé	T	10	450	4500,00	T	12	223	2676,00	m <sup>2</sup>	125	65,5	8187,50
<b>TOTAL</b>				4500,00				3706,00				8187,50
<b>Rue des Pourtours Sud</b>												
Rabotage	m <sup>2</sup>	200		0,00	m <sup>2</sup>	110	10,3	1133,00				
Enrobé	m <sup>2</sup>	200		0,00	T	13	223	2899				
Réfection nids de poules									m <sup>2</sup>	30	65,5	1965,00
Gravillonnage									m <sup>2</sup>	160	8,5	1360,00
Option enrobé pose									m <sup>2</sup>	160	25,9	4144,00
Option enrobé prépa									ft	1	950	950,00
<b>TOTAL</b>				9172,00				4032,00				16210,50
Amiante								680,00				
								11019,30				
<b>TOTAL</b>				15872,00			Avec option	13053,30			Avec option	21304,50

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **ACCEPTE** les travaux proposés dans les rues du Cloître, des Champarts, Chemin du Château et rue des Pourtours Sud ;

☞ **PREND**, pour la rue des Champarts, l'option béton désactivé ;

☞ **RETIENT** l'Entreprise EUROVIA pour un montant H.T. avec option de 13 053,30 € ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

↳ **DIT** que la dépense a été inscrite au budget communal.

#### **4 - SDESM - MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018 – 2022 - GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM ) propose aux communes adhérentes d'adhérer à un groupement de commandes portant sur la maintenance éclairage public.

Une formule unique est proposée dans le cadre de ce futur marché. Cette formule comprend la maintenance et d'autres prestations figurant dans la convention, prises en charge intégralement par le SDESM ;

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

↳ **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

↳ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

↳ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

#### **5 - INDEMNITÉS AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Trésorier Principal de MELUN, l'indemnité de conseil à hauteur de 100 % sur la base des modalités de calcul précisées dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit une indemnité brute de 424€ (383,68 € nets).

#### **6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CHAMPEAUX**

L'Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde projette d'organiser une exposition, les 9, 10 et 11 novembre 2018 sur le thème de la première guerre mondiale de 1914/1918. L'école communale s'associe à ce projet. Monsieur le Maire propose de verser à cette association, une subvention exceptionnelle de 400 €.

Le Président de l'Association fait remarquer que le Conseil Départemental subventionne également cette exposition, à la condition que la Commune participe.

Adopté à l'unanimité.

#### **7 - BANQUET DES CHEVEUX BLANCS 2018 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Madame LEVEQUE a obtenu plusieurs devis pour le banquet des cheveux blancs qui se tiendra le dimanche 25 novembre prochain :

- |                                             |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|
| ➤ « L'Hôtel du Sauvage » à LA FERTÉ GAUCHER | 36 €/personne     |
| ➤ « Groupe DEPREYTERE » à ECUELLES          | 39,50 €/personne. |

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **RETIENT** « L'Hôtel du Sauvage » pour un prix de 36 €/personne.

#### **8 - QUESTIONS DIVERSES**

##### **Collégiale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les demandes de subventions sont en cours pour les travaux d'urgence à la Collégiale. La DRAC nous attribue 40 %. Nous attendons la réponse du

Conseil Départemental (40%) pour le courant du mois de juin. Un nouveau conseil sera convoqué pour voter l'investissement et commencer les travaux au plus vite.

### **SMIVOM**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres du bureau du SMIVOM ont démissionné et qu'un nouveau bureau a été élu. Monsieur Sylvain CLÉRIN, Maire de MORMANT, a été élu Président, Monsieur Stéphane HUBERT a été élu 1<sup>er</sup> vice-président chargé des finances et Monsieur Jean-Jacques BRICHET, Maire de Grandpuits, 2<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur Stéphane HUBERT indique que le budget 2018 sera très serré et celui de 2019 tout autant afin d'apurer les comptes.

### **Incendie du hangar appartenant à Madame PIOLLET**

Monsieur le Maire remercie Monsieur HUBERT pour avoir géré la situation pendant son absence. Monsieur le Maire a découvert dans la presse que les pompiers avaient déclaré que le débit d'eau était insuffisant à CHAMPEAUX. Les derniers contrôles des poteaux incendie datant de 2017 répondent aux normes en vigueur.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h05 et la parole est donnée au public.***

Monsieur JACQUESON remercie le Conseil pour la subvention.

Monsieur CHÉCHIN demande où en est l'opération du SDESM intitulée « 3000 lampes » ?  
Monsieur le Maire répond qu'il a une première réunion de chantier mardi 29 mai avec le SDESM.

Monsieur COQUIN demande si les travaux de la fibre optique sont terminés. Monsieur le Maire n'est pas satisfait de l'état du village suite aux travaux pour le passage de la fibre.

***Plus aucune question du public n'étant abordée, la séance est levée à 20h10.***